

1964/1965 (Arrêtés du 23 juillet 1963, du 9 septembre 1964 et du 27 juillet 1964)

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Groupe A : Académie de : Lille, Amiens, Caen, Rouen, Orléans, Paris, Reims, Nancy, Strasbourg, Dijon, Besançon, Lyon, Grenoble

Rentrée scolaire des enseignants	Rentrée scolaire des élèves	Toussaint	Noël- Jour de l'An	Mi-Février	Pâques	Début des vacances d'été
	Pour les enseignements pré-élémentaires, élémentaires et de fin d'études primaires : le vendredi <b>[18-09-1964]</b> Pour les autres enseignements relevant de la direction générale de l'Organisation et des programmes scolaires : le lundi <b>[21-09-1964]</b>	Du samedi <b>[31-10-1964]</b> au mardi <b>[03-11-1964]</b>	Du mardi <b>[22-12-1964]</b> au mardi <b>[05-01-1965]</b>	Du mercredi <b>[17-02-1965]</b> Au lundi <b>[22-02-1965]</b>	Du mercredi <b>[07-04-1965]</b> au vendredi <b>[23-04-1965]</b>	Pour les enseignements pré-élémentaires, élémentaires et de fin d'études primaires : le mercredi <b>[30-06-1965]</b> Pour les autres enseignements relevant de la direction générale de la Pédagogie, des Enseignements scolaires et de l'Orientation, à l'exclusion des classes préparatoires aux concours d'entrée aux grandes écoles : le samedi <b>[26-06-1965]</b>

Groupe B : Académie de : Rennes, Nantes, Poitiers, Clermont-Ferrand, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Aix-en-Provence

Rentrée scolaire des enseignants	Rentrée scolaire des élèves	Toussaint	Noël- Jour de l'An	Mi-Février	Pâques	Début des vacances d'été
	<p>Pour les enseignements pré-élémentaires, élémentaires et de fin d'études primaires : le vendredi <b>[18-09-1964]</b></p> <p>Pour les autres enseignements relevant de la direction générale de l'Organisation et des programmes scolaires : le lundi <b>[21-09-1964]</b></p>	<p>Du samedi <b>[31-10-1964]</b> au mardi <b>[03-11-1964]</b></p>	<p>Du mardi <b>[22-12-1964]</b> au mardi <b>[05-01-1965]</b></p>	<p>Du mercredi <b>[17-02-1965]</b> Au lundi <b>[22-02-1965]</b></p>	<p>Du mercredi <b>[07-04-1965]</b> au vendredi <b>[23-04-1965]</b></p>	<p>Pour les enseignements pré-élémentaires, élémentaires et de fin d'études primaires : le samedi <b>[10-07-1965]</b></p> <p>Pour les autres enseignements relevant de la direction générale de la Pédagogie, des Enseignements scolaires et de l'Orientation, à l'exclusion des classes préparatoires aux concours d'entrée aux grandes écoles : le mercredi <b>[07-07-1965]</b></p>